POUR LA
MONTAGNE
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / MARS 2022 - 6 €
N°335

Dossier

Le livre blanc de la montagne aux candidats

Régions

En Occitanie, le tourisme du 21e siècle

Vie de l'ANEM

L'ANEM et EDF, une fidélité partagée

Loi 3DS

De nouvelles compétences aux collectivités

Outil d'animation
Facteur d'attractivité

PITCH'ONE®

Les multiterrains multisports innovants

Mixtes, intergénérationnels et familiaux

DIVERSITÉ

2 à 8 terrains utilisables simultanement, 9 sports praticables

CAPACITÉ ET COMPACITÉ

12 à 64 joueurs en petits groupes, sur 70 à 1068 m²

FONCTIONNALITÉ

Filets fixes à 3 hauteurs différentes sans manipulation ni stockage

SÉCURITÉ SANITAIRE

Sports de filets sans contact, avec distanciation entre joueurs

sport espaces innovation

WWW.PITCH-ONE.FR
contact@pitch-one.fr
François-Emmanuel VIGNEAU au 06 83 19 33 28

www.pitch-one.fr

ÉDITO

Nos propositions pour les candidats à l'élection présidentielle

« Faire entendre la voix de la montagne est un combat au quotidien. Depuis 1985, l'ANEM ne cesse d'expliquer les spécificités de nos territoires et de la vie en montagne, liées à la pente, à l'altitude et au climat. Nous rappelons toujours aux pouvoirs publics la nécessité d'adapter les règles nationales aux territoires de montagne. Nous restons constamment attentifs à l'application de la loi montagne de 1985 et son Acte II de 2016 par les différentes administrations.

À la veille d'une échéance démocratique importante pour les Français, l'ANEM diffuse ses principales propositions à l'attention des candidats à l'élection présidentielle parce que la montagne est un bien commun qui doit être protégé et qui bénéficie à l'ensemble de la communauté nationale : nos forêts sont des puits de carbone ; nos ressources en eau font de la montagne « le château d'eau » de la France ; notre agriculture et notre élevage sont orientés vers des productions de qualité ; l'agropastoralisme est un patrimoine environnemental, économique et culturel ; le tourisme, notamment les sports d'hiver, représente 15 % du PIB touristique national ; l'altitude présente des bienfaits pour la santé…

Les atouts de la montagne sont nombreux. La démarche de l'ANEM est avant tout de faire connaître nos territoires aux candidats et de les sensibiliser aux défis qu'ils doivent relever dans les prochaines années, le premier d'entre eux étant les conséquences du changement climatique. »

Jean-Luc Nasser

JEANINE DUBIÉ
Présidente de l'ANEM,
députée des Hautes-Pyrénées.

« Depuis 1985, l'ANEM rappelle toujours aux pouvoirs publics la nécessité d'adapter les règles nationales aux territoires de montagne. »

TOUTES LES VIDÉOS DE L'ANEM SUR YOUTUBE

RETROUVEZ NOUS SUR :

ANEM

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

Dossier

P. 8
L'ANEM s'adresse aux candidats

En 2021, à quelques mois de l'élection présidentielle, l'Association nationale des élus de la montagne avait créé cinq groupes de travail sur plusieurs thématiques qui conditionnent la qualité de vie des habitants de la montagne afin de les faire mieux vivre demain et de la rendre toujours plus attractive : les services au public, l'eau et l'hydroélectricité, le tourisme, la forêt, l'agriculture et le pastoralisme. Leurs propositions et leurs demandes, présentées dans ce numéro de *PLM*, ont été regroupées dans un livre blanc soumis aux candidats à l'élection présidentielle.

Jeanine Dubié, Patrick Genre, Marie-Noëlle Battistel, Jean-Pierre Vigier, Pascale Boyer, Annie Genevard et Sylvain Mathieu commentent et expliquent les points les plus importants et les plus urgents du travail mené depuis un an. Ce document constitue une feuille de route confiée au prochain président de la République et analyse la nécessaire adaptation des politiques publiques à la montagne au cours du prochain quinquennat.

Illustration : stock.adobe.com

Scannez-moi !

L'ESSENTIEL

P. 3 : L'éditorial de Jeanine Dubié
Présidente de l'ANEM, députée des Hautes-Pyrénées.

P. 6 : Régions
Dans une interview exclusive à *PLM*, Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, développe ses principales mesures en faveur des territoires de montagne : l'aide aux professionnels de la montagne frappés par la crise du Covid, les grands investissements, les nouveaux aménagements, la question environnementale, le tourisme quatre saisons, le soutien au pastoralisme…

P. 7 : Actualités
- Le *Journal officiel* a publié la première liste des zones à couvrir en 2022 par les opérateurs de radiocommunications mobiles.
- Le Parlement a adopté la loi 3DS de différenciation, décentralisation, déconcentration et de simplification de l'action locale.
- Le gouvernement a annoncé le doublement de l'aide à l'équipement très haut débit non filaire.

P. 19 : Vie de l'ANEM
- L'Association nationale des élus de la montagne et Électricité de France ont solennisé trente années de partenariat en signant une nouvelle convention.
- Trois femmes (Marie-Paule Gay, Émilie Helderlé et Patricia Schillinger) incarnent l'ANEM dans le Haut-Rhin et militent ardemment pour le développement des territoires de montagne dans le département.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne 7, rue de Bourgogne 75007 Paris - Tél. : 01 45 22 15 13. **Directrice de la publication et directrice de la rédaction :** Marie-Annick Fournier. **Rédaction :** Hervé Benoit, François Bonneville, Dorothée Collet, Jean-Marie Safra. **Communication :** Jérôme Diawara. **Conception graphique et réalisation :** Patrick Maître (GMES). **Photos :** droits réservés sauf crédits. **Impression :** L'Artésienne, 20, rue Tholozé 75018 Paris. **N° de commission paritaire** : 021G84199. **ISSN :** 0296-7987. **Abonnement :** 56,10 € / 11 numéros. Ce numéro a été tiré à 5 600 exemplaires. Dépôt légal à parution.

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

Carole Delga : « La Région veut faire de ses montagnes des terres de vie »

ASSEMBLÉE NATIONALE

La présidente de la Région Occitanie rappelle sa politique en faveur de la montagne et présente ses orientations afin que l'ensemble des territoires poursuivent leur développement.

PLM : Que représentent les territoires de montagne pour votre Région ?
Carole Delga : La montagne occupe une place de premier plan pour l'Occitanie. Le Massif central et les Pyrénées constituent les frontières naturelles de la Région au nord et au sud. Les massifs recouvrent plus de la moitié de la superficie de l'Occitanie et 20 % des habitants de la Région y résident. Celle-ci abrite 44 stations de sports d'hiver et 20 stations thermales. À ce titre, l'Occitanie a souhaité mettre en place une instance de concertation inédite : le Parlement de la montagne. Installé en 2018, celui-ci permet de donner la parole à tous les acteurs qui font la montagne afin d'éclairer les politiques régionales. De plus, la moitié des 41 Grands Sites labellisés par la Région se trouvent en zone de massif, preuve que la montagne est un marqueur fort de l'identité occitane.

PLM : Qu'attendez-vous du plan Avenir Montagnes ?
C.D. : Dans ce contexte difficile, l'aide de l'État est la bienvenue en complément des programmes déjà développés par la Région pour soutenir nos territoires. Le plan Avenir Montagnes a pour ambition de soutenir ce secteur afin qu'il se relève de cette crise sanitaire avant de créer un nouveau modèle touristique durable et économiquement viable. L'objectif d'un tourisme durable comme locomotive de l'économie de montagne est partagé par la Région Occitanie. Cela passe par des investissements dans des solutions innovantes afin de rendre nos massifs attractifs et dynamiques à chaque saison.

PLM : Quels sont les grands investissements actuels de la Région en faveur des territoires de montagne ?
C.D. : Ces derniers mois ont été caractérisés par un soutien de la Région auprès des professionnels de nos massifs impactés par la crise. La Région a déployé le fonds L'Occal qui a permis de débloquer 9 millions d'euros à destination des stations. Dans le cadre de l'Agence des Pyrénées, la Région intervient aux côtés des acteurs du massif afin de renforcer son attractivité, de valoriser son patrimoine environnemental et d'accompagner des projets de développement économique. L'Agence régionale d'aménagement et de construction intervient aussi dans nos montagnes en accompagnant les collectivités et les entreprises dans leurs projets. Elle suit par exemple en ce moment la requalification du château de Villemur en hôtel à Ax-les-Thermes. Des outils financiers mis en place par la Région et ses partenaires comme le fonds Tourisme Occitanie visent à encourager les porteurs de projets, publics ou privés, à investir en leur proposant des prêts.

« La question environnementale est transversale à l'ensemble des actions de la Région. »

La Région veut faire de ses montagnes des terres de vie en proposant des services de proximité à ses habitants. Nous y avons par exemple soutenu l'ouverture de 19 maisons de santé. Soucieuse de mettre les citoyens au cœur de ses politiques, la Région a mis en place le budget participatif Montagnes d'Occitanie, terres de vie et d'innovation. Trente-quatre projets ont été valorisés à hauteur de 1,75 million d'euros.

PLM : Quelle politique menez-vous et allez-vous mener afin de rendre vos massifs plus durables ?
C.D. : La question environnementale est transversale à l'ensemble des actions de la Région. Tout nouvel aménagement dans nos montagnes comprend une dimension durable. Je pense aux ascenseurs valléens permettant, entre autres, de diminuer le trafic routier. L'accompagnement des professionnels pour sortir du « tout ski » est aussi une priorité dans ce contexte de réchauffement climatique. La durabilité passe par une diversification des activités valorisant le patrimoine naturel toute l'année. Le réseau des refuges permet cela en sensibilisant à sa protection. La Région accompagne leur rénovation. Ainsi, 2,87 millions d'euros et 1,15 million d'euros d'aides ont été respectivement accordées aux refuges de Wallon Marcadau et d'Aygues Cluses.
Les engagements pris par la Région dans le cadre du Pacte vert se déclinent dans nos montagnes. Les maisons de santé et les lycées qui y sont construits sont écoresponsables. Ils proposent des

« La Région promeut une montagne qui forme, éduque, emploie, produit et valorise ses savoir-faire. »

services de proximité tout en préservant nos massifs.

PLM : Que fait la Région afin que ses territoires de montagne soient encore plus viables économiquement ?
C.D. : Le tourisme comme nous venons de l'évoquer est un point essentiel de l'économie de nos massifs. Cependant, je veux également insister sur les autres activités qui caractérisent nos territoires de montagne. La Région promeut une montagne qui forme, éduque, emploie, produit et valorise ses savoir-faire. L'Occitanie est aussi particulièrement engagée dans le cadre européen pour le soutien au pastoralisme, véritable atout économique pour nos montagnes. Relier nos territoires de montagne avec des infrastructures de qualité étant primordial pour leur garantir un dynamisme économique, notre Région s'efforce de les développer dans le domaine du transport ou de l'accès au numérique avec le Plan régional Très haut débit.

PLM : Comment la Région encourage-t-elle un tourisme quatre saisons sur ses massifs ?
C.D. : La Région soutient le développement d'infrastructures permettant d'accueillir une diversité d'activités dans nos stations comme le VTT, le trail ou la randonnée. C'est le sens de l'engagement de la Région dans la Compagnie des Pyrénées. Cette instance, que j'ai l'honneur de présider, a l'ambition de bâtir le tourisme du XXIe siècle : un tourisme quatre saisons, durable et responsable. L'ouverture d'une piste de luge sur rail aux Angles et celle de la télécabine Skyvall à Peyragudes s'inscrivent dans cette logique. La fréquentation exceptionnelle des remontées de Peyragudes l'été dernier démontre le succès de cette stratégie : 65 000 personnes les ont empruntées. La dynamique d'un tourisme quatre saisons est enclenchée.

De nouvelles obligations pour les opérateurs de radiocommunications

L'arrêté du 1er février 2022 définissant la première liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année en cours a été publié au *Journal officiel* du 16 février.
Dans chaque zone, les opérateurs désignés sont tenus de fournir des services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit en 4G, dans les 24 mois suivant la publication de la liste, au moyen de l'installation de nouveaux pylônes en vue, notamment, d'assurer la couverture des points d'intérêt de la zone. La liste des communes concernées est disponible ici :

Scannez-moi !

Adoption de la loi 3DS : de nouvelles compétences pour les collectivités

Mercredi 9 février, le projet de loi 3DS sur la décentralisation a été définitivement adopté par le Parlement. Ce projet de loi est le fruit d'un travail avec les élus locaux et les associations d'élus. La loi 3DS comprend des mesures pour différencier, décentraliser, déconcentrer et simplifier l'action locale. Lors de sa présentation en Conseil des ministres, le 12 mai 2021, le texte comprenait 83 articles. Il en compte désormais 270, après une commission mixte paritaire conclusive. Ce texte, très technique, donne de nouvelles compétences aux collectivités, de nouvelles places et responsabilités aux élus, et simplifie certaines démarches administratives.

Vers un guichet « cohésion numérique des territoires » élargi

Afin de renforcer davantage l'accès effectif au très haut débit pour les Français qui ne disposent pas de la fibre, Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, a annoncé un doublement de l'aide à l'équipement très haut débit non filaire. Le 5 février dernier, le gouvernement a élargi le guichet « cohésion numérique des territoires ». Celui-ci prend en charge une partie du coût d'accès à une solution THD non filaire (satellite, 4G et 5G fixe, et THD radio notamment). Le montant de cette subvention sera ainsi doublé au 1er avril, passant à 300 euros pour les offres Internet à très haut débit et allant jusqu'à 600 euros sous conditions de ressources.

Mieux vivre en montagne

L'ANEM s'adresse aux candidats

BRANDELET DIDIER / STOCK.ADOBE.COM

« Un quinquennat pour valoriser et optimiser les atouts de la montagne »

La montagne n'est pas qu'une belle image et une destination touristique rêvée aux yeux des Français ainsi que des touristes étrangers. Elle est surtout, et avant tout, un lieu de vie quotidienne réparti sur un quart du territoire national avec six massifs en métropole, trois en outre-mer, 6 107 communes, 373 intercommunalités, 46 départements et 10 régions. On connaît ses caractéristiques au regard de l'altitude, de la pente et du climat. On sait donc ses spécificités qui peuvent se transformer en difficultés : la durée des transports qui prévaut sur la distance en raison du relief et des conditions atmosphériques, l'éloignement des centres de décision, les infrastructures de communication qui ne répondent pas toujours aux besoins et des saisons très marquées qui ont forcément un impact sur la vie de ses habitants. Les lois montagne du 9 janvier 1985 – la première à s'appliquer à un espace géographique particulier – et celle du 28 décembre 2016, laquelle a notamment réaffirmé la spécificité des territoires de montagne de manière à lutter contre leur dissolution dans la ruralité, ont fait que le droit à la différence pour les territoires de montagne est désormais mieux reconnu. Il ne s'agit donc plus seulement de compenser leurs handicaps mais de leur donner les moyens de valoriser et d'optimiser leurs atouts. Ce sont tous ces principes fondamentaux, accentués par la nécessité quotidienne d'adaptation aux diverses évolutions, que les élus de la montagne ont regroupé dans un livre blanc riche de cinq thématiques (les services au public, l'eau et l'hydroélectricité, le tourisme, la forêt, l'agriculture et le pastoralisme) et adressé aux candidats à l'élection présidentielle.

Le livre blanc de l'ANEM

REPÈRES

Les groupes de travail de l'ANEM

Services au public : copiloté par Pascale Boyer, députée des Hautes-Alpes et secrétaire générale de l'ANEM, et Jean-Baptiste Giffon, maire de Bastelica et trésorier de l'ANEM.

Eau et petite hydroélectricité : copiloté par Jeanine Dubié, députée des Hautes-Pyrénées et présidente de l'ANEM, et Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère et ancienne présidente de l'ANEM.

Tourisme : copiloté par Chantal Carlioz, ancienne vice-présidente du conseil départemental de l'Isère, et Jean Picchioni, ancien maire des Adrets et ancien trésorier de l'ANEM.

Agriculture et pastoralisme : copiloté par Pascale Boyer, députée des Hautes-Alpes et secrétaire générale de l'ANEM, et Jean-Pierre Vigier, député de la Haute-Loire et vice-président de l'ANEM.

Forêt : copiloté par Michel Castan, président de l'Association des communes forestières des Pyrénées-Atlantiques, Sylvain Mathieu, conseiller régional de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en charge de la forêt, de la filière bois et de la montagne, président du Parc naturel régional du Morvan, et Jean-Charles Mogenet, maire de Samoëns.

Jeanine Dubié : « Il fallait faire entendre les attentes des élus de la montagne »

La présidente de l'ANEM et députée de la deuxième circonscription des Hautes-Pyrénées explique dans quel esprit et dans quel but ont été élaborées et émises les propositions des groupes de travail.

JEAN-LUC MAUER

PLM : Pourquoi avez-vous initié ce travail de l'ANEM à l'intention des candidats à l'élection présidentielle ?

Jeanine Dubié : L'élection présidentielle est un moment important en matière de démocratie et je voulais, à cette occasion, faire connaître les attentes et les aspirations des élus de la montagne. C'est aussi l'opportunité pour l'ANEM de faire entendre la voix de nos territoires. Nous avons veillé à rester au plus près des habitants de la montagne. Dans ce sens, lors de ma prise de présidence de l'Association au Congrès de 2020, j'ai proposé que nous mettions en place des groupes de travail sur des thèmes précis : les services au public, le tourisme, l'agriculture de montagne, le pastoralisme, l'entretien des cours d'eau et la petite hydroélectricité. Cela a généré des propositions d'actions dans le seul but d'améliorer la vie en montagne. Plusieurs conclusions ont été validées lors du Congrès d'octobre dernier au Grand-Bornand, compilées dans une contribution de l'ANEM à remettre aux candidats et que nous publions dans *PLM*, notre magazine.

PLM : En définitive, qu'attendez-vous de cette contribution des élus de la montagne ?

J.D. : L'ANEM doit rester transpartisane et nous n'attendons pas que chacun des candidats qui postule à la présidence de la République se positionne. Dans notre démarche, il n'y a pas d'injonction. Nous souhaitons seulement que l'homme ou la femme qui sera élu(e) sache officiellement quelles sont les attentes des élus de la montagne en ayant à l'esprit que nos territoires représentent quand même plus d'un quart de la superficie de la France métropolitaine et d'outre-mer. La méthode de travail qui a été la nôtre, nous allons, en outre, la reconduire lors de notre prochain Congrès. Car s'appuyer sur le vécu de nos adhérents sur les sujets qui les concernent quotidiennement est toujours très fédérateur.

Les services au public

En montagne particulièrement, le maintien des services à la population constitue un outil essentiel d'aménagement et d'attractivité du territoire.

Les principales propositions de l'ANEM

Pérenniser, développer et adapter les espaces France services :
- Développer les espaces France services itinérants dans tous les territoires de montagne.
- Pérenniser, voire majorer, les moyens alloués au fonctionnement de ces espaces.

L'accès aux soins, un service public prioritaire :
- Maintenir un réseau hospitalier de proximité, acteur pivot de l'accès aux soins sur un territoire.
- Développer la télémédecine sur les territoires de montagne.
- Développer la mise en place de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) à l'échelle du bassin de vie.

Patrick Genre
« Sur l'offre de santé, une nouvelle organisation s'impose »

Maire de Pontarlier et président du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Haute-Comté, Patrick Genre affirme qu'il faut redonner davantage de place aux élus locaux dans la gouvernance des hôpitaux.

PLM : Comment jugez-vous l'évolution de l'offre de services au public ?
Patrick Genre : D'une façon générale, on ne peut que constater un recul même si dans certains territoires la mise en place des maisons France services à moins de trente minutes du lieu de vie de chaque habitant apporte un plus. Sur le plan de la santé, le problème des déserts médicaux illustre ce reflux. Le manque de généralistes comme de spécialistes et la baisse de l'offre hospitalière, avec des mouvements de fermeture et de concentration des hôpitaux de proximité, ont des conséquences dramatiques. Des décisions et une nouvelle organisation s'imposent.

PLM : Quelles sont-elles ?
P.G. : La santé doit s'organiser autour de différents territoires : territoires d'action (proximité), de projet (département) et de recours (région). Avec au cœur du dispositif plusieurs acteurs, dont la médecine de ville, l'hôpital, les usagers, le secteur social et médico-social, sans oublier bien entendu les élus locaux. Pour les mettre tous en mouvement, une de nos propositions consiste à organiser les territoires autour des deux structures particulières que sont les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et les groupements hospitaliers territoriaux (GHT), avec des passerelles entre les deux. Autrement dit : des liens entre la médecine de ville et la médecine hospitalière.

« Faire travailler ensemble les différents acteurs de santé en prenant en compte la réalité de chaque bassin de vie. »

La crise sanitaire a montré que l'une ne va pas sans l'autre. Si on arrive à organiser ces différents territoires, on parviendra à améliorer l'offre et à faire travailler ensemble les différents acteurs de santé en prenant en compte la réalité de chaque bassin de vie dans lesquels il faut absolument introduire les notions de distance et de temps de déplacement.

PLM : La télémédecine se développe un peu partout et notamment dans les territoires de montagne. Comment envisagez-vous son évolution ?
P.G. : Il s'agit d'un levier très actuel et qui est devenu obligatoire compte tenu de l'évolution de la pratique médicale. Avoir des médecins qui seraient implantés partout en France, même dans les endroits les plus isolés, n'est pas plus réaliste. Pour compenser cette distance et ces absences, la notion de temps médical partagé et l'emploi de la télémédecine sont des pistes intéressantes qui permettent d'augmenter en partie l'équité de l'offre. Sur ce plan, les engagements des opérateurs à développer les réseaux mobiles dans nos zones de montagne sont très encourageants. On le constate quotidiennement sur le terrain même s'il reste du chemin à parcourir.

Le tourisme

Avec le réchauffement climatique et deux années de crise sanitaire, la destination montagne doit, plus que jamais, être défendue, soutenue et trouver des orientations complémentaires.

Les principales propositions de l'ANEM

- La pérennisation du plan Avenir Montagnes, investissement et ingénierie.
- La création d'un nouveau classement favorable aux communes de montagne qui développent une offre autour du bien-être, notamment pour les communes thermales.
- La création d'un « pass montagne », inspiré du « pass culture », afin de soutenir la destination montagne.
- La création d'un véritable statut des travailleurs saisonniers et des pluriactifs.
- Sur les mobilités : un accès aux territoires facilité par une meilleure coordination des moyens de transports collectifs (publics et privés), une offre de vacances sans voiture, le développement et la modernisation des trains de nuit, le développement des ascenseurs valléens et des parkings relais au pied des vallées.
- Sur les meublés de tourisme et l'hôtellerie : étaler sur une période adaptée aux besoins des entreprises les remboursements des prêts garantis par l'État (PGE) et dresser un état des lieux des différences de traitement qui existent entre l'hôtellerie traditionnelle et les meublés de tourisme.

Jean Picchioni
« L'air montagnard est bon pour la santé »

Jean Picchioni, ancien maire des Adrets et ancien trésorier de l'ANEM, a codirigé – avec Chantal Carlioz qui a été vice-présidente du conseil départemental de l'Isère en charge du tourisme – ce groupe de travail qui a multiplié les rencontres afin d'établir un constat sur la situation dans tous les domaines touchant la montagne et d'avancer des solutions d'avenir.

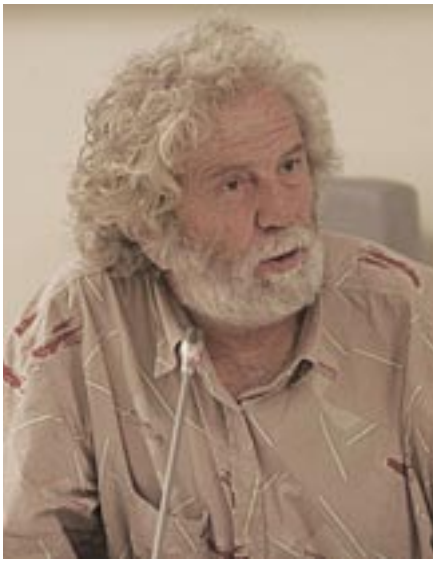

PLM : Comment voyez-vous l'adaptation qu'impose le changement climatique ?
Jean Picchioni : Tout le monde, ou à peu près, est aujourd'hui conscient du phénomène. Je fais un peu la comparaison avec le nucléaire : on ne peut pas tout arrêter d'un seul coup. Les choses vont se faire petit à petit mais il est indispensable de les anticiper. Les stations de basse altitude seront les plus rapidement touchées, c'est une évidence. Les autres devraient avoir un peu de répit pour essayer de trouver des solutions. Depuis des décennies, les remontées mécaniques ont été le fer de lance des investissements et de la vie dans les stations. Il y a déjà quelques années qu'elles ont, elles aussi, élargi leur activité avec, par exemple, le développement du VTT en montagne. Il y a peut-être une perspective de ce côté-là mais, par rapport au chiffre d'affaires généré par le ski de piste, cela reste marginal. En même temps, les remontées mécaniques sont de plus en plus utilisées par les randonneurs. Cela veut dire que bientôt on ne parlera peut-être plus de domaines skiables mais de secteurs d'altitude.

PLM : Pouvez-vous expliquer votre demande de création d'un nouveau classement des communes de montagne autour de la notion de bien-être ?
J.P. : Parmi les nombreuses personnalités reçues et écoutées par notre groupe de travail, il y a eu Samuel Vergès, un chercheur de l'Inserm de Grenoble particulièrement intéressant sur les bienfaits de l'oxygène entre 300 et 3 000 mètres. À cette altitude, la durée de vie est supérieure de 10 % à celle en plaine. Il faut donc miser et toujours insister sur ce fait acquis : l'air montagnard est bon pour la santé. Notre idée est de remettre en route les classes de découverte et d'encourager les villages de vacances qui peuvent recevoir des touristes à un coût raisonnable. Il faut considérer, à cet égard, que le tourisme social est en grosse difficulté. Les aides ont énormément diminué. Cette dynamique et cette sensibilisation doivent absolument être relancées. De même, quand il y a un programme immobilier en stations, 5 % des appartements doivent être gardés pour les saisonniers ou les pluriactifs.

PLM : Qu'attend votre groupe de travail de la création d'un pass montagne à l'image du pass culture ?
J.P. : Il s'agit d'un livret qu'on adresserait à tous les collégiens et lycéens afin de pratiquer toutes sortes d'activités montagne durant les quatre saisons. Pourquoi s'adresser à ces jeunes ? Parce que la découverte de la montagne est essentielle quel que soit l'endroit où ils habitent, et que ces souvenirs de jeunesse leur donneront envie de revenir sur nos territoires. Il faut essayer de recréer ce qui existait et je rappelle que le pass culture a été un vrai succès auquel le pass montagne se réfère.

L'eau et l'hydroélectricité

En montagne, de la cascade au ruisseau, du glacier au torrent, du névé au lac, tout souligne l'importance de l'eau.

Les principales propositions de l'ANEM

- Favoriser la production d'énergies de proximité gérée par de petites structures.
- Adapter les règles de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) instaurées en 2014, qu'il s'agisse du périmètre d'exercice de la compétence aussi bien que de la taxe qui la finance, afin de prendre en considération la spécificité montagne dans les territoires de faible densité, avec des linéaires de cours d'eau capricieux, pour mieux assurer la sécurité des populations face aux risques d'inondation.
- Revenir sur le caractère obligatoire du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et communautés d'agglomération en zone de montagne.

Marie-Noëlle Battistel
« La montagne produit de l'énergie pour le reste de la vallée »

La députée de la 4e circonscription de l'Isère, présidente de la CLE (commission locale de l'eau) Drac Romanche et ancienne présidente de l'ANEM, est très impliquée sur les questions de la gestion de l'eau et du ruissellement.

PLM : Quelles leçons tirez-vous des différentes catastrophes qui ont frappé, ces dernières années, les territoires de montagne ?

Marie-Noëlle Battistel : Les spécialistes annoncent des épisodes d'intenses précipitations très régulièrement. Facteur aggravant : la main humaine qui fait que les surfaces sont de plus en plus imperméabilisées. Or, quand on artificialise, on supprime des espaces naturels qui sont souvent des espaces de rétention d'eau ou de ralentissement du ruissellement. La topographie joue aussi un rôle important dans l'exposition des territoires aux inondations. La prise de conscience est générale et l'accompagnement des collectivités doit être renforcé concernant la mise en sécurité des populations avec les plans de sauvegarde communaux en concertation avec les préfets, les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la RTM (Régie des transports métropolitains) et la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) qui doivent jouer un rôle extrêmement important sur ces questions. Un rapport du CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) donne d'ailleurs un cadre et le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) propose aussi des modélisations et des simulations de ruissellement sur les bassins-versants.

PLM : L'hydroélectricité joue également un rôle très important dans la gestion des crues ?

M.-N.B. : Mon premier combat de longue date est la défense de la gestion publique des barrages français. De plus, je considère que les grands barrages dans les vallées de montagne jouent un rôle important d'écrêteurs de crues. Nous sommes d'ailleurs en train de conduire une étude pour montrer que, contrairement à ce qui est actuellement établi, les barrages peuvent avoir une influence positive dans ce domaine même s'il y a une extrême diversité de cas. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) souligne que la petite hydroéleectricité a un potentiel de développement de 12 térawatts/heure dans les territoires de montagne. Mais, aujourd'hui, il est difficile d'atteindre les 3 térawatts/heure. Les freins sont importants, tant sur la fluctuation de la quantité d'eau dans les rivières qui fragilise le modèle économique que sur le respect de la conservation des milieux et de la biodiversité. Pourtant, les progrès techniques permettent aujourd'hui de faire de la petite hydroélectricité de manière vertueuse et concertée. Les délais d'instruction sont extrêmement longs et c'est très dissuasif. Par ailleurs, au-delà de ces centrales hydroélectriques, que nous ➤➤➤

« Le transfert de compétences aux communautés de communes devrait être facultatif et non plus obligatoire. »

➤➤➤ devons encore produire sur nos territoires de montagne, nous développons d'autres énergies : du photovoltaïque et de la biomasse. La montagne produit ainsi pour le reste de la vallée.

PLM : Que préconiseriez-vous si on revenait sur le caractère obligatoire du transfert de compétences aux communautés de communes ?

M.- N.B. : Il s'agit d'un débat sans fin depuis le vote de la loi NOTRe en 2015 qui a conforté le rôle des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre en matière d'eau et d'assainissement pour les communes de plus de 15 000 habitants. J'étais totalement défavorable à ce transfert obli-gatoire pour plusieurs raisons. En montagne, nous avons des intercommunalités qui sont extrêmement vastes avec souvent des bassins-versants différents, ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires considérables avec un prix de l'eau parfois multiplié par deux ou trois. Sans compter que les modes de gestion sont souvent très différents. Toute mise en commun n'entraîne pas forcément des économies d'échelle et n'entraîne pas non plus une possibilité de solidarité sur la question de la ressource en eau. D'où mon opposition à ce transfert automatique.

Je rappelle toutefois qu'il y a eu une évolution puisque le 3 août 2018, à la suite d'une pression extrêmement forte de certains parlementaires, ce transfert a été repoussé de 2020 à 2026. La question va donc se reposer. Ce transfert devrait être facultatif et non plus obligatoire de façon à permettre à chaque territoire le développement le plus pertinent.

L'agriculture

Orientée vers la production de produits du terroir de qualité, l'agriculture contribue au développement des territoires de montagne. Mais le manque d'attractivité de la filière et l'indice Nutri-Score font craindre une déprise agricole irréversible dont les conséquences impacteraient l'économie montagnarde.

Les principales propositions de l'ANEM

Maintenir l'attractivité de l'agriculture de montagne :
- Créer des aides spécifiques et des mesures incitatives à l'installation de nouveaux agriculteurs et éleveurs.
- Créer des mesures incitatives aux transmissions-reprises des exploitations.
- Soutenir les collectivités pour mener une politique foncière tournée vers le maintien des exploitations.

Maintenir la production laitière en zone de montagne :
- Structurer la filière et valoriser les produits laitiers de montagne.
- Adopter un cadre réglementaire et fiscal adapté, et renforcer les aides publiques à l'investissement agricole et industriel.
- Renforcer l'attractivité des métiers de la filière laitière de montagne.

Garantir une juste rémunération des agriculteurs :
- Organiser et accompagner le développement des circuits courts.
- Lancer une campagne de communication valorisant la qualité des produits de montagne ainsi que les bienfaits environnementaux et sociétaux des circuits courts.
- Mener une politique volontariste en faveur des projets alimentaires territoriaux en facilitant et en accélérant leur développement.

Nutri-Score et AOP, l'impossible mariage :
- Exempter les produits issus d'une AOP ou d'une IGP de l'obligation d'un indice Nutri-Score.

Jean-Pierre Vigier
« Il faut assurer un revenu juste aux agriculteurs »

Le vice-président de l'ANEM et député de la deuxième circonscription de la Haute-Loire a copiloté le groupe de travail sur l'agriculture avec Pascale Boyer. Tous les deux ont récemment cosigné un rapport parlementaire sur le lait de montagne.

CHRISTOPHE CHAVEROU

PLM : Comment mieux aider au maintien à long terme d'une agriculture de montagne ?

Jean-Pierre Vigier : Il faut assurer un revenu juste aux agriculteurs et sécuriser les exploitations agricoles face aux risques du marché. La loi Egalim 2 doit garantir une meilleure prise en compte des coûts de production des agriculteurs. Mais il faut aller plus loin. Je crois en l'avenir de l'agriculture de montagne parce qu'elle répond aux attentes des consommateurs en produisant une alimentation saine, de qualité, durable et accessible à tous. Il faut aider

les agriculteurs à répondre aux besoins de la restauration collective qui favorise l'ancrage territorial de l'agriculture. En parallèle, il faut créer de la valeur par les signes de qualité. À titre d'exemple, le lait de montagne est un lait de qualité. Mais, sur l'ensemble des massifs, un tiers seulement des éleveurs s'en sortent bien financièrement. Les autres souffrent énormément parce qu'il y a un surcoût entre la production et la collecte qui est de 150 euros la tonne supplémentaire par rapport à la plaine alors que le lait est payé au même prix. Pour ceux qui entreraient dans le cahier des charges établi en partenariat avec les agriculteurs de montagne, nous visons à avoir un label STG (spécialité traditionnelle garantie) comparable à celui qui existe en Autriche avec le lait de foin, lequel fait référence à l'alimentation en produits naturels des animaux laitiers. Cette reconnaissance officielle européenne permettrait de vendre à un prix supérieur.

PLM : Comment inciter aux transmissions ou aux reprises des exploitations agricoles ?

J.-P.V. : Déjà, il faut que les écoles nationales agricoles puissent accueillir davantage d'élèves. C'est indispensable. Ensuite, il faut qu'à la sortie de l'école, le jeune puisse compléter sa formation pratique en acquérant de l'expérience dans une ferme. C'est cette double expérience qui lui permettra de voler de ses propres ailes et de pouvoir reprendre une exploitation en ayant tout le bagage nécessaire. Il y a aussi les aspects financier et fiscal. Il faut éviter ou réduire toutes les charges et les impôts qui, au départ, sont parfois très pénalisants. Autre point très important : l'utilisation des technologies de pointe, notamment la couverture numérique qui accompagne le jeune agriculteur dans son travail. Elles doivent être opérationnelles.

PLM : Quel peut être également une politique foncière qui encouragerait à la reprise des exploitations ?

J.-P.V. : En montagne, les exploitations doivent être à taille raisonnable car l'activité humaine est essentielle pour avoir des produits de qualité. L'agriculture permet de garder une vie économique sur nos territoires, d'entretenir leurs espaces et de garantir leur attractivité. C'est ce qui fait la force de l'agriculture de montagne.

Annie Genevard « Rendre obligatoire le Nutri-Score serait une véritable catastrophe »

La vice-présidente de l'Assemblée nationale, députée de la 5e circonscription du Doubs et ancienne présidente de l'ANEM, détaille pourquoi le petit logo apposé sur les emballages pénalise lourdement certains aliments produits en montagne.

PLM : Pourquoi le Nutri-Score est-il un vrai danger pour les producteurs de montagne ?

Annie Genevard : Dans nos territoires, il y a beaucoup d'AOP, beaucoup de fromages sous ce label qui sont de fabrication généralement ancestrale, faits avec du lait cru, selon un cahier des charges très précis et très exigeants. Or, des fromages de faible qualité gustative et nutritive, type industriel et au lait largement pasteurisé, se voient attribuer de bien meilleures notations au Nutri-Score. C'est particulièrement injuste et, de ce fait, on se retrouve en montagne avec des aberrations qui mettent en péril nos productions fromagères et salaisonnières. Lorsque vous êtes mal noté au Nutri-Score, les conséquences sont en effet considérables : vous ne pouvez plus accéder à la restauration collective, et la distribution des produits ainsi que leur commercialisation se trouvent compromises. C'est donc tout l'équilibre économique de filières entières qui peut être menacé par le Nutri-Score lequel n'est utile que pour les produits ultra-transformés.

PLM : Que faudrait-il faire ?

A.G. : Il faut en premier lieu se souvenir que c'est la France, à l'origine de ce système avec quelques autres pays européens, qui veut le généraliser à l'ensemble de l'Union européenne et même le rendre obligatoire alors que, pour l'instant, c'est une démarche qui est volontaire. À ce propos, je viens de rencontrer, à l'Assemblée nationale, le Centre national des appellations d'origine laitière (CNAOL) venu me dire qu'une telle décision serait une véritable catastrophe. Je souligne que cet organisme ne défend que des produits de terroir, authentiques, travaillés selon des normes très précises et qui sont souvent issus d'une agriculture familiale avec des circuits courts qui contribuent à la prospérité des territoires. De surcroît, avec le Nutri-Score, on raisonne mal parce que ce qui fait l'équilibre alimentaire et la santé alimentaire, ce sont la variété des produits et l'équilibre entre eux. Il en résulte que les fromages AOP ne veulent plus être soumis à son appréciation. C'est tout cela qui doit être soutenu et nous portons cette revendication. De fait, le jour où l'on ne pourra plus manger un bon Roquefort, un bon Morbier ou bon Comté, et que nous n'aurons plus dans nos assiettes que du fromage caoutchouteux, industriel et sans saveur mais classé « vert », ce sera une défaite pour tout le monde.

Le pastoralisme

L'économie pastorale est nécessaire à l'aménagement du territoire. L'agropastoralisme contribue à l'embellissement des territoires en assurant une gestion de l'espace irremplaçable : ouverture des paysages, lutte contre l'enfrichement, prévention des risques naturels, contribution à la biodiversité.

Les principales propositions de l'ANEM

- Soutien au pastoralisme en augmentant le financement des mesures de protection et en permettant aux éleveurs de définir les mesures de protection adaptées à leur situation.
- Lancer une étude de viabilité de l'espèce lupine tant au niveau européen qu'au niveau national.
- Réviser le protocole « ours à problèmes ».

Pascale Boyer
« Soutenir le pastoralisme c'est aussi soutenir l'emploi local »

Députée de la 1re circonscription des Hautes-Alpes, Pascale Boyer est aussi secrétaire générale de l'ANEM et membre du Groupe national loup.

PLM : Le pastoralisme est-il en réel danger ?
Pascale Boyer : Nous devons rester extrêmement vigilants pour que les éleveurs retrouvent des conditions de travail acceptables. Si les mesures de protection mises en place pour lutter contre la prédation ont abouti à une baisse de 6 % des victimes en 2021, cela ne correspond qu'à une baisse de 3 % des attaques ; le nombre de troupeaux attaqués et le nombre d'animaux prédatés restent, malgré tout, très importants. L'objectif est que les éleveurs puissent exercer leur métier sereinement, dans de meilleures conditions de vie. Nous pourrons dire alors que le pastoralisme n'est pas en danger, sinon les éleveurs baisseront les bras et abandonneront les territoires. Entre la protection du loup et la protection de l'agropastoralisme, il y a un juste équilibre à trouver qui peut être atteint en prenant des mesures territorialisées afin de s'adapter à chaque situation.

CHRISTOPHE CHAVEROU

PLM : Qu'attendez-vous de l'étude de viabilité de l'espèce lupine que vous demandez ?
P. B. : En France, à la fin de l'hiver 2021, le nombre de loups a été officiellement estimé à 624. Je porte cette démarche et je demande qu'elle soit réalisée tant au niveau national qu'au niveau européen, sur tout l'arc alpin car le loup ne connaît pas les frontières. Cette étude de viabilité doit nous indiquer si l'espèce est encore en danger ou non dans nos territoires. Ses résultats nous permettront d'affiner le nombre de prélèvements de prédateurs autorisés.

PLM : Que faut-il faire, en outre, pour assurer le maintien du pastoralisme ?
P. B. : La préservation du pastoralisme ne se limite pas uniquement à la question de la prédation. Pour que les éleveurs puissent vivre décemment de leur travail, des mesures législatives ont été votées au cours de cette mandature. La loi Egalim 2, par exemple, ajuste le partage de la valeur créée en la répartissant équitablement entre les filières agricoles, l'industrie agroalimentaire et les distributeurs. Les éleveurs pourront alors vendre leur production au juste prix. Les circuits courts apportent également une solution car ils permettent d'instaurer des relations privilégiées entre le consommateur, l'éleveur et les collectivités territoriales. L'État soutien les porteurs de projets alimentaires territoriaux (PAT) afin de financer l'ingénierie de ces projets essentiels au développement économique et social de nos territoires de montagne.
Les consommateurs sont de plus en plus en demande de productions locales : l'élevage extensif pratiqué dans les territoires de montagne est une réponse à cette demande. Le pastoralisme, c'est de l'emploi local et non délocalisable.
En montagne, 90 % du lait de brebis est en transformation fromagère fermière, ce qui permet de maintenir 20 000 emplois sur nos territoires. Cette filière se maintient parce que 75 à 80 % du lait de brebis est valorisé en AOP. La qualité de la production de l'élevage de montagne est une véritable force à valoriser continuellement. La qualité de la viande française est également reconnue, je pense notamment à l'AOP de l'agneau de Sisteron. Or, nous importons aujourd'hui de la viande de Nouvelle Zélande ou d'Australie. Au-delà de l'aberration environnementale que cela représente, l'élevage, l'abattage et la transformation ne respectent pas les mêmes règles sanitaires que la viande française. Lutter contre la mondialisation passe aussi par un travail de pédagogie auprès des consommateurs pour leur redonner de l'appétence pour de la viande de qualité et pour leur donner les moyens et l'envie de se nourrir avec une alimentation saine.

La forêt

Lutte contre le dérèglement climatique, préservation de la biodiversité, transition énergétique, équilibre de la filière bois : en montagne, la forêt est confrontée à de nombreux défis plus difficiles à relever qu'ailleurs en raison des particularités des territoires.

Les principales propositions de l'ANEM

- Élaborer un plan d'action en faveur de la gestion des petites forêts privées.
- Réglementer les coupes rases en les soumettant à autorisation.
- Prendre en compte les surcoûts du reboisement dans le calcul des aides.
- Développer la technique du débardage par câble.

Sylvain Mathieu « De l'ambition, et de l'innovation pour les forêts de montagne »

Le conseiller régional de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en charge de la forêt, de la filière bois et de la montagne, et président du Parc naturel régional du Morvan estime qu'il faudrait plusieurs mesures innovantes et audacieuses pour mieux gérer les forêts de montagne.

PLM : Comment définissez-vous le plan d'action en faveur de la gestion des petites forêts privées ?

Sylvain Mathieu : La forêt française et encore plus la forêt de montagne ont un problème structurel : la forêt privée y est extrêmement morcelée et les deux-tiers de la petite forêt privée (propriétés < 25 ha) ne fait l'objet d'aucun acte de gestion. Conséquence : elles ne produisent pas du tout le bois qu'elles pourraient produire tant en quantité qu'en qualité, et c'est très dommageable pour tout notre pays. L'idée serait donc d'expérimenter dans nos territoires de montagne une solution qui n'a jamais été essayée en France : une sorte de coopérative communale qui regroupe la gestion de toutes les forêts, communales et privées, sous la houlette de l'équivalent de l'ONF (Office national des forêts). Ce modèle existe et a fait ses preuves dans le Vorarlberg, en Autriche. L'objectif serait d'obliger les propriétaires à s'intéresser à leur forêt et à prendre des décisions de gestion, mais aussi de leur apporter des solutions « clé en main » avec un service public dans lequel ils pourraient avoir confiance. Cela permettrait d'améliorer la qualité des forêts, d'améliorer la desserte forestière (chemins, routes, places de dépôts) et, au final, de récolter tout le bois qui doit l'être. Nous souhaitons donc pouvoir expérimenter ce système sur le terrain comme l'autorise la loi montagne, en lien avec La Fédération nationale des communes forestières qui a également commencé à réfléchir à un projet de ce type qu'elle appelle « plan local forestier ».

PLM : Pourquoi réglementer les coupes rases en les soumettant à autorisation de coupes ?

S.M. : Les coupes rases sont insuffisamment encadrées aujourd'hui. Or, il existe une grande différence entre zone de plaine et zone de montagne : en plaine, elles peuvent avoir un faible impact environnemental alors que, en montagne, elles peuvent être très impactantes même à partir de petites surfaces ! Cet impact peut être quadruple : paysage, sol, eau et biodiversité. Il faudrait donc qu'en zone de montagne, à partir d'un seuil d'un demi-hectare, elles soient systématiquement soumises à autorisation après évaluation de leur impact environnemental. Produire plus de bois oui, mais tout en préservant mieux !

PLM : Les surcoûts du reboisement dans le calcul des aides ne sont pas pris en compte aujourd'hui ?

S.M. : En zone de montagne, tout coûte plus cher qu'en plaine et produire du bois ne se fait pas tout seul : il y a un besoin de sylviculture ! Il est donc nécessaire que nous ayons des aides spécifiques pour tous les travaux forestiers afin de compenser notre handicap naturel : travaux d'exploitation et aussi travaux sylvicoles. Ceci a été fait pour les aides au reboisement dans le cadre du plan national France relance. C'est une très bonne chose mais cela doit être pérennisé.

PLM : Vous souhaitez aussi que soit développée la technique du débardage par câble. De quoi s'agit-il ?

S.M. : Il existe plusieurs techniques de débardage. La quasi-totalité du débardage en France est effectuée par des engins qui circulent dans les parcelles (tracteurs et porteurs). Il existe marginalement un peu de traction animale qui a l'avantage d'être la plus écologique mais aussi la plus coûteuse. Il existe enfin le câble téléphérique qui est particulièrement adapté aux zones ➤➤➤

« La forêt, de par ses nombreuses fonctions économique, écologique et sociale est un véritable bien commun. »

➤➤➤ de montagne. Cette technique est très utilisée dans d'autres pays alpins (Suisse, Autriche, Slovénie) mais assez peu en France. C'est pourtant une excellente technique d'exploitation, qui préserve le mieux les sols et qui est la mieux adaptée aux versants pentus où les engins ne peuvent pas circuler. Dans ces zones, il y a non seulement un enjeu de récolte de bois actuellement sous-exploité, mais aussi de renouvellement de peuplements issus de reboisements RTM (restauration des terrains en montagne) qui commencent à vieillir. Le problème est que cette technique est plus coûteuse et que la valeur des bois sur pied peut devenir négative. Du coup, le bois n'est pas exploité parce que le propriétaire y perdrait de l'argent… Si on veut exploiter ces forêts aujourd'hui inexploitables, il faut donc un subventionnement. Cet argent public serait un bon investissement car tout ce bois mobilisé créerait de la valeur dans toute la filière, des emplois, des cotisations sociales et des recettes fiscales pour l'État !

PLM : Il est question aussi de créer un droit de préemption forestier généralisé au bénéfice des communes…

S.M. : Oui, c'est une nécessité et c'est attendu par beaucoup d'élus locaux. Beaucoup de gens croient qu'un tel droit de préemption existe déjà mais, en réalité, il est quasi inexistant. Surtout, c'est une mesure qui ne coûterait rien ! La forêt, de par ses nombreuses fonctions (économique, écologique et sociale) est un véritable bien commun. Il faut donc la considérer comme tel. Or, on constate actuellement une spéculation sur la forêt privée avec un risque de financiarisation et d'accaparement, dû notamment aux avantages fiscaux. Il faut mieux réguler le marché du foncier forestier et, lorsqu'une forêt est à vendre, il faut d'abord la proposer de manière privilégiée à la commune avant de la proposer à d'autres acheteurs privés.

SINENKYI.COM.UA / STOCK.ADOBE.COM

Fierté

« Je suis fier de nos agriculteurs qui aiment leur métier, qui aiment leurs bêtes, qui aiment leur territoire. En montagne, c'est grâce à eux qu'une partie de la vie peut être maintenue. C'est une richesse économique importante, c'est une richesse humaine indispensable et c'est une véritable richesse de territoire. Il nous faut aider et accompagner nos agriculteurs afin que tous puissent enfin obtenir des revenus équitables et motivants. Ils le méritent. »

Jean-Pierre Vigier, vice-président de l'ANEM

L'ANEM et EDF : 30 années de partenariat

Jean-Bernard Lévy, PDG d'EDF, a reçu en février Jeanine Dubié, présidente de l'ANEM et députée des Hautes-Pyrénées, Pascale Boyer, secrétaire générale et députée des Hautes-Alpes, Jean-Pierre Vigier, vice-président de l'ANEM et député de la Haute-Loire, Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, ainsi que Daniel Gremillet, sénateur des Vosges, pour signer la convention de partenariat entre l'ANEM et EDF.

Ce partenariat dure depuis 30 ans. Cette signature a été l'occasion pour le PDG d'EDF et la présidente de l'Association de marquer leur volonté commune de poursuivre cette étroite collaboration. Les deux partenaires travaillent ensemble depuis des années sur des sujets majeurs tels que les énergies renouvelables, l'éco-efficacité énergétique ou encore le tourisme industriel.

Les responsables départementaux du Haut-Rhin

Il s'agit de trois ferventes militantes en faveur de la montagne : Marie-Paule Gay, Émilie Helderlé et Patricia Schillinger.

Marie-Paule Gay

SÉBASTIEN SUTTER

Émilie Helderlé

Patricia Schillinger

Marie-Paule Gay est maire d'Aubure dans les Vosges alsaciennes, vice-présidente du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, vice-secrétaire de l'Association forestière d'Alsace et conseillère régionale Grand Est, mais également professeure des écoles et metteure en scène. Elle souligne que l'ANEM est « une association indispensable pour défendre la spécificité de nos territoires de montagne. C'est non seulement une association qui relie entre eux tous les élus de la montagne sans distinction, mais qui permet aussi des échanges respectueux au sujet des difficultés de chaque massif avec une réelle solidarité. Du fait de la composition de l'Association, les problèmes soulevés trouvent rapidement une écoute et une aide effectives pour concevoir une solution très souvent débattue au Parlement. Mon engagement à l'ANEM, c'est être la voix des habitants de mon territoire afin d'informer de nos difficultés, de nos observations et de faire connaître la loi montagne. C'est un outil vraiment efficace et précieux pour nos territoires ».

Émilie Helderlé, conseillère d'Alsace (Canton de Sainte-Marie-aux-Mines), est adjointe au maire chargée de l'environnement à Orbey, une commune de montagne de 3 600 habitants. Elle est par ailleurs présidente de l'ADPSF (Association départementale pour la promotion du ski de fond) du Haut-Rhin. Très attachée au développement harmonieux et durable, Émilie Helderlé participe quotidiennement à la défense de la montagne.

Patricia Schillinger, sénatrice du Haut-Rhin, représente un territoire à la géographie très variée avec des zones montagneuses sur l'ensemble de l'ouest, au sud, une zone de plaine à l'est, des zones urbaines avec trois grands pôles (Mulhouse, Colmar et Saint-Louis) ainsi que des espaces frontaliers binationaux ou trinationaux tournés autant vers nos voisins européens que vers la « France de l'intérieur » comme on le dit en Alsace. Le Haut-Rhin, c'est 41 % de surfaces boisées et 140 communes considérées comme des communes de montagne. L'ANEM lui permet, dit-elle, « d'être sensibilisée aux problématiques particulières et spécifiques que rencontrent les élus et les acteurs de ces communes de montagne, et ainsi de les intégrer dans sa réflexion dans le cadre de son travail parlementaire ».

MOUNTAIN PLANET

SALON INTERNATIONAL
DE L'AMÉNAGEMENT EN MONTAGNE
GRENOBLE
ALPES - FRANCE

26 → 28.04 2022

TÉLÉCHARGEZ DÈS À PRÉSENT VOTRE BADGE D'ACCÈS AVEC LE CODE : MPANEM SUR MOUNTAIN-PLANET.COM

- Venez à la rencontre des exposants du monde entier
- Découvrez les innovations de l'ensemble de la filière
- Informez-vous sur les tendances et prospective de la montagne
- Retrouvez sur notre site le programme des temps forts

ON VOUS ATTEND !

900 marques de 25 pays

50.000 m² de surface d'exposition

23.000 professionnels en provenance de 68 pays

WWW.MOUNTAIN-PLANET.COM

suivez-nous :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

UN ÉVÈNEMENT alpexpo